

*des Princes &c.* Novembre 1750. 453

des diamans par l'Espagne est donné, semble-t-il, pour faire plaisir à la Cour de Portugal, pendant qu'il se présente des difficultés qui s'opposent à l'exécution du dernier Traité conclu avec cette Couronne, par rapport à l'établissement de la *Nova-Colonia* au *Bresil*. Ces difficultés tombent en partie sur la cession qui a été faite au Roi de la Ville du *St. Sacrement*, en échange du district que *S. M.* a cédé aux Portugais. Les circonstances qui ont précédé & suivi la conclusion de ce Traité, font douter que de la part de la Cour de *Lisbonne* on veuille se défaire de la condition stipulée à cet égard. D'ailleurs, il y a déjà plus de sept mois que les ordres de Sa Majesté ont été envoyés au Gouvernement de *Buenos-Ayres*, de prendre possession de la Ville du *St. Sacrement*, & d'évacuer aux Portugais le territoire dont on leur abandonne la propriété.

IV. Un commerce de contrebande qui se fait en *Andalousie*, par la voye de *Gibraltar*, donne lieu de penser que la Cour, qui est actuellement si susceptible de tout ce qui regarde le commerce du Royaume, pourra bien restreindre dans des bornes plus étroites la communication entre cette Place & les lieux des environs. Quoiqu'il en soit, ce commerce illicite & les inconvéniens qui en résultent au préjudice du maintien de la bonne intelligence entre les deux Nations, font de la peine & font désirer plus que jamais à la Cour, que les négociations puissent faire naître quelque moyen de ramener *Gibraltar* sous la domination du Roi, sauf à accorder aux Anglois, des avantages à leur choix pour le commerce libre & légitime tant en *Europe* qu'aux *Indes-Occidentales*.